

## LA CONQUÊTE DU TIERS-MONDE OU LA « COLONISATION DE L'IMAGINAIRE »

*«L'Eglise, en tant que société véritable et parfaite, a été constituée de telle sorte par son divin Auteur, qu'elle n'est circonscrite dans les limites d'aucune région de la terre, qu'elle n'est assujettie à aucun gouvernement séculier, et qu'elle doit exercer librement sa puissance et ses droits pour le commun salut des hommes en tous lieux de la terre. Et l'on ne peut entendre autrement ces solennelles paroles de Notre Seigneur Jésus-Christ à ses Apôtres: «Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre: allez, enseignez toutes les nations ... leur apprenant à garder tout ce que je vous ai commandé ». Excités par de telles paroles, les Apôtres, hérauts de l'Évangile, ont couru joyeusement à l'accomplissement de leur mandat céleste, malgré la volonté des rois et des princes, et sans redouter ni les menaces ni les supplices»<sup>100</sup>*

### ESO NO SIRVE

La conquête coloniale ouvre une autre page ensanglantée de l'histoire du christianisme. Aux races non blanches, l'Occident chrétien réservait cinq siècles d'exploitation, d'humiliations, de répressions de toutes sortes.

### I. Points de doctrine

525 Il est intéressant de nous interroger d'abord sur la motivation doctrinale que la sainte Eglise a fait valoir pour intervenir manu militari dans des cultures inconnues jusqu'alors.

Nous puisons nos informations dans le Dictionnaire de théologie catholique sub VO Guerre.

Les auteurs s'interrogent sur la question de savoir: «s'il est permis aux nations civilisées de faire la guerre aux nations barbares, sauvages, ou demi-sauvages, sous le prétexte de leur apporter les bienfaits de la civilisation?».

Voici la réponse distillée par les saints pères:

«Si les nations civilisées ont des devoirs envers les sauvages ou demi-sauvages, ceux-ci également en ont à l'égard des nations civilisées ...

Les nations civilisées ont le droit de fonder des établissements dans les pays détenus par les sauvages, quand elles ont pour but, non de les dépouiller, mais d'y faire un commerce qui peut être utile à tous, car la terre, comme les mers, les fleuves et l'atmosphère, sont les biens communs à tous les hommes».

«Les siècles de foi admettaient un autre droit pour les nations civilisées d'intervenir dans les affaires des peuples sauvages: celui de la libre prédication de l'Évangile. Théoriquement, la chose est évidente. Si la liberté du commerce, en effet, leur donne le droit

d'intervenir, combien plus la liberté de prédication évangélique, de laquelle dépendent non pas simplement les intérêts périssables de la terre, mais les intérêts éternels de la vie à venir ... Ce droit de prêcher librement l'Évangile est d'origine divine ... Ceux qui s'y opposent commettent donc la plus grave des injustices, et les nations chrétiennes ont le droit, et même le devoir, si elles le peuvent, de les empêcher de la perpétrer.

Ceci ne revient pas à faire des conversions par la force: c'est simplement assurer la liberté de la parole évangélique et défendre les néophytes contre les cruautés de ceux qui sont restés païens.

De cette tradition si catholique et si fondée en justice est née la question de protectorat des chrétiens ...».<sup>101</sup>

## 2. Le padroado

526 Au XVI<sup>e</sup> siècle, alors même qu'une partie considérable de la *Respublica christiana*, la vieille chrétienté d'Europe occidentale, se détache violemment de l'obédience romaine sous prétexte de réforme, une activité missionnaire se déploie vers les régions lointaines du monde que les «conquistadores» portugais et espagnols viennent de découvrir.

La croix accompagnait l'épée. Partout où ils prenaient pieds, les Portugais érigeaient une colonne de pierre (*padrão*), marquée aux armes royales et surmontée d'une croix, symbole à la fois de leur puissance et de leur foi chrétienne.

Dans le livre qu'il a consacré en 1958 au régime paroissial des diocèses de rite latin de l'Inde des origines à nos jours le prêtre Fortunato Coutinho écrit: «la papauté ne pouvait manquer d'accueillir avec enthousiasme une entreprise qui s'annonçait si prometteuse de fruits. Dès le premier abord, les expéditions du navigateur furent comblées de bénédictions par le Saint-Siège. Après la fondation en 1505 de l'Estado do India, le roi Emmanuel I<sup>er</sup> demanda au pape de bien vouloir confirmer les prérogatives que les pontifes romains avaient déjà octroyées précédemment à la Couronne».<sup>102</sup>

Intervient maintenant un événement symptomatique. Le pape se comportera comme le seigneur absolu de la colonisation. Léon X alias Giovanni de Medici (1475-1521) allait accorder, par la bulle *Dum Fidei Constantiam* du 7.6.1514, au Grand Prieur de l'Ordre du Christ la juridiction spirituelle sur les territoires portugais situés aux Indes Orientales, en Afrique et au Brésil.

### 3. L'Ordre de la Milice du Christ

527 L'Ordre de la Milice du Christ était un ordre militaire composé de moines-soldats, institué à la suite de l'effondrement et de la suppression de l'Ordre des templiers. Erigée en vertu de la bulle *ad ea ex quibus cultus*, en date du 15.03.1319 par le pape Jean XXII<sup>103</sup> la Milice avait comme tâche principale de mener la lutte contre les musulmans.

Pendant un siècle, les membres de la société choisirent eux-mêmes leur grand maître. Mais en 1433, le pape Eugène IV cédant aux sollicitations du roi, nomme grand maître de la Milice, l'Infant Dom Henri le navigateur. En 1456 le pape Callixte II plaça tous les territoires portugais d'outre-mer sous la juridiction de la Milice du Christ, pouvoir exercé par le Vicaire de Tomar, prélat nullius de tous les territoires à découvrir.

Le pape Jules III accorda le 30.12.1551 le titre de grand maître de la Milice du Christ à tous les souverains du Portugal.

On ne verra jamais au long de la sanglante histoire du colonialisme la Milice du Christ intervenir pour sanctionner, ne fût-ce que par un simple avertissement, les plus odieuses violations des plus élémentaires droits de l'homme.

Elle n'est surtout pas intervenue quand l'esclavage fut légitimé par le Vatican.<sup>104</sup>

### 4. L'esclavage et la doctrine biblique

528 Le pape Nicolas V ordonna en 1452 et 1454 au roi du Portugal d'asservir les pays découverts et de constituer les habitants en esclaves.

Le pape Alexandre VI en fit de même pour la couronne espagnole en 1493. On y reviendra.

#### La doctrine biblique

529 Louis Sala-Molins montre dans son livre sur le Code noir que la bible donnait aux racistes un arsenal de bonnes raisons légitimant théologiquement le trafic des noirs.

Le récit biblique parle de la malédiction liminaire sur Cham.

Le mot d'esclave apparaît pour la première fois dans le testament de Noë et dans la malédiction de Canaan, fils de Cham, et qu'il est institué par Dieu – parole révélée, parole divine – en punition d'un péché. L'esclavage n'est pas dans les gènes, il est la résul-

tante d'une faute et la punition de celle-ci. L'esclavage a pour finalité de protéger la société contre la méchanceté. La couleur noire, la couleur des ténèbres était le signe non-équivoque de la dépravation. L'Africain ne pouvait ainsi trouver grâce aux yeux de cette doctrine religieuse qui était encore vivace à la fin du XIXe siècle. Louis Sala-Molins cite une prière divulguée en toute officialité par la Congrégation des Indulgences en 1874. «Prions aussi pour les très misérables peuples éthiopiens de l'Afrique centrale qui constituent un dixième de tout le genre humain. Que Dieu tout puissant libère un jour leurs cœurs de la malédiction de Cham et qu'il les bénisse en Jésus-Christ Notre Seigneur».<sup>105</sup>

Mis à part le thème chamite et les neufs versets de l'Ecclésiaste<sup>106</sup>, les références au Deutéronome par l'Ancien Testament et à l'épître de Paul aux Romains<sup>107</sup> seront, selon l'auteur cité, utilisés avec gourmandise.

## 5. Amérique latine

530 On assiste dès le début à une étroite union de l'Eglise et de l'autorité coloniale en Amérique hispano-portugaise. Par la suite *Inter caetera* (1493), *Eximiae devotionis* (1501) et *Universalis Ecclesia* (1508), le Saint-Siège confia aux rois d'Espagne et du Portugal la christianisation des territoires découverts ainsi que l'organisation de l'Eglise en Amérique.

L'œuvre de l'Eglise a été dévastatrice. Nous assistons à l'anéantissement des cultures de peuples qui au moment de la Conquista avaient souvent atteint un niveau très élevé de civilisation. Anciens villages brûlés, déplacements brutaux de population, constitution de véritables villages concentrationnaires (*reducciones* – *congregaciones*), séances massives d'endoctrinement faisant immédiatement suite aux séances d'Inquisition – telle fut la politique de conversion poursuivie par la sainte Institution dans les pays précolombiens.

Dans un ouvrage intitulé «La colonisation de l'imaginaire – sociétés indigènes et occidentalisation dans le Mexique espagnol XVIe – XVIIIe siècle», Serge Gruzinski dénonce la «vertigineuse agonie humaine et culturelle» que l'Occident chrétien a apportée à ces peuples lointains.<sup>108</sup>

Un fait parle à lui seul:

«Au cours des années 1620 la population indigène du Mexique central atteignait son étiage, sept cent trente mille personnes; elle ne représentait plus guère que 3% de ce qu'elle avait été à la veille de la conquête».<sup>109</sup>

L'Eglise faisait du travail approfondi: la plupart des temples étaient anéantis, les idoles détruites; on parlait dans ce contexte de l'effacement de la vomissure d'idolâtrie. Les peuples furent privés de leurs dieux, de leurs traditions, de leurs coutumes. Partout la loi catholique allait régner, diriger les âmes jusque dans les derniers recoins. Tout fut chambardé in nomine Domini: l'identité, l'imaginaire, le quotidien.

Les peuples colonisés subirent ainsi l'injure suprême: la désorientation culturelle, voire la déculturation. Ils ne devaient jamais plus se relever de cette catastrophe.

Un témoignage accablant de l'année 1582 nous décrit la situation à peine un demi-siècle après la Conquista.

«De nombreux Indiens se pendent, d'autres se laissent mourir de faim, d'autres s'empoisonnent avec des herbes; il y a des mères qui tuent les enfants qu'elles viennent de mettre au monde, en disant qu'elles le font pour leur épargner les épreuves qu'elles traversent ».<sup>110</sup>

Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, une épidémie de suicides sévissait dans les îles Caraïbes. Les suicidés furent de même très nombreux au Pérou. Là comme ailleurs la mort volontaire valait comme acte de résistance aux sinistres visites des idolâtries. Des équipes constituées par un juge-visiteur des idolâtries, deux pères de la Compagnie de Jésus, et plusieurs auxiliaires parcouraient les campagnes, passant de dix à quinze jours dans les villages. Là, elles passaient la population au crible, suscitaient les délations, détruisaient sur place les sanctuaires, faisaient flamber les momies sacrées des pères et des aïeux. Cette répression avait pour effet de désagréger la personnalité de l'indigène, de l'anéantir jusqu'au réflexe de conservation.

Pour mettre un terme à la vague de suicides, les saints pères avaient imaginé un scénario particulièrement écoeurant: les corps des suicidés furent traînés par des enfants à travers le village et ensuite brûlés en public et en présence de la famille! Cela fut ressenti par l'Indien comme la catastrophe suprême. En effet, selon la croyance andine, une résurrection du corps est impossible si le cadavre n'est pas conservé intact.<sup>111</sup>

Dans la préface de l'éditeur français au mémoire de Fernando d'Alva Ixtlilxochitl nous lisons: «Avant la découverte du Mexique, les Indiens de ce pays conservaient le souvenir des événements de leur histoire dans des manuscrits hiéroglyphiques et dans des chants héroïques. Les premiers conquérants, voulant étouffer en eux jusqu'au sentiment de leur nationalité, détruisirent tous les monuments de ce genre dont ils purent s'emparer. Ils furent puissamment aidés par le clergé qui voyait de la sorcellerie dans ces figures

étranges qu'il ne comprenait pas». <sup>112</sup>

Les patrimoines oraux ou peints des peuples mexicains furent anéantis lors des campagnes d'évangélisation que menèrent les franciscains arrivés en 1523. Mais déjà en 1521 les alliés indigènes de Cortès avaient incendié les archives de Texcoco. A partir de 1525 débuta la démolition systématique des temples dans la vallée de Mexico et de Tlaxcala. Les franciscains interdirent toute forme de culte public. Toutes les peintures allant contre la foi furent confisquées. On brûlait tout ce qui concernait les cérémonies et qui était suspect. Gruzinski expose que les années 1525-1540 furent l'âge des persécutions violentes et spectaculaires. Quinze ans, au cours desquels des pans entiers des cultures indigènes sombrèrent dans la clandestinité.

«Ce qui avait fait l'objet d'un consensus implicite, immémorial et qui avait rendu compte d'une totalité devait désormais affronter un système exotique obéissant à d'autres principes, fondé sur d'autres postulats, brassant de tout autres catégories et – ne l'oublions pas – se refusant radicalement à tout compromis». <sup>113</sup>

Dans un essai intitulé «Le missionnaire face aux cultures indiennes», Gerardo Reichel-Dolmatoff condamne les missionnaires pour avoir systématiquement dévalué tout ce que l'Indien possède, fabrique, pense, aime. ESO NO SIRVE! Cela ne vaut rien. On lui signale que sa maison ne vaut rien, ce qu'il mange ne vaut rien, ses produits artisanaux ne valent rien; tout son mode de vie «no sirve». On lui répète cette idée avec une insistance hypnotique jusqu'à ce que l'Indien lui-même perde toute confiance en lui et en ses valeurs, et commence à répéter ces paroles en se référant à sa propre culture. Tout ce qui lui appartient: «no sirve».

Le phénomène de la déculturation se produisit universellement: en Afrique, en Asie, en Océanie ... Mais certaines grandes civilisations ont réussi à résister: l'Inde, la Chine et surtout le Japon.

## 6. Cuba – colonie espagnole à la fin du XIXe siècle

531 L'Église, aux mains de prélats espagnols, était corrompue, inefficace, et ne disposait d'aucune sympathie dans le peuple. La hiérarchie réactionnaire étranglait l'enseignement au point que l'analphabétisme était général. <sup>114</sup>

## 7. Afrique

532 L'Église catholique aussi bien que protestante abordait dans

ce continent, comme ailleurs, le problème colonial avec paternalisme et condescendance. Elles invoquaient saint Luc (L.79) pour fonder leur politique de conversion: «Allez porter la lumière à ceux qui crouissent dans les ténèbres».

L'Église allait devenir la meilleure prothèse de l'impérialisme politique. Elle se chargeait de faire enfin travailler l'indigène qui par suite «d'une nature trop pétillante était porté à la paresse». «Erziehung zur Arbeit». Tel était le slogan des missionnaires allemands. Au Katholikentag à Krefeld en 1898 on se flattait du jugement unanime des fonctionnaires coloniaux qui ne cessaient de réclamer des missionnaires catholiques dans ces termes pleins d'éloges: «Envoyez-les ici; eux seuls savent combiner en pratique et avec intelligence l'Ora et Labora; ils savent comment faire pour rendre les hommes utiles, Noirs, Canaques et Chinois». <sup>115</sup>

L'Église n'était certes pas une exécutante pure et simple du pouvoir colonial. Elle n'approuvait pas toujours et en toutes circonstances les exactions des administrateurs gouvernementaux. Elle critiquait, même souvent violemment, les théories racistes développées par certains colonialistes. Il n'en reste pas moins que sa mission allait, quant à la substance, de pair avec celle du pouvoir colonial. Il s'agissait d'asservir des peuples entiers et de les soumettre à tout jamais au commandement des blancs. Aussi l'Église enseignait-elle aux indigènes l'obéissance aux supérieurs, c'est-à-dire aux colons. Ainsi la mission rhénane sommait les missionnaires auprès des Hereros «d'exhorter au nom de Dieu les chrétiens autochtones à être obéissants au pouvoir allemand».

D'après cette conception, la religion chrétienne ne devait pas adopter à l'encontre du contexte colonial une position critique susceptible de mettre en question le système comme tel. Tout pouvoir, assurant l'ordre, était ainsi légitimé par la volonté divine. <sup>116</sup>

Toute rébellion des opprimés devenait partant expression d'arrogance. Ainsi l'Église condamnait-elle les révoltes dans les territoires africains de 1904 comme chrétiennement illégitimes. Dans une lettre pastorale, adressée aux Hereros par la mission rhénane, nous lisons «que ce peuple orgueilleux et indépendant apprenne enfin à subir l'humiliation et à chercher le salut en pliant sous le poids de la croix au Golgotha». <sup>117</sup>

## 8. Océanie

533 En Océanie les anciennes cultures sont éteintes. L'œuvre de dévastation commença au XVIII<sup>e</sup> siècle: «Vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle

débutait la mission chrétienne et durant le XIX<sup>e</sup> siècle les missionnaires ont essayé partout à harmoniser avec leurs principes la manière de vivre des autochtones». <sup>118</sup>

«...avant tout disparaissent les concepts esthétiques traditionnels et l'art qui en était la résultante. Leurs cultures sont moribondes». <sup>119</sup>

Emil Nolde, le peintre expressionniste allemand, ressentit cette disparition d'une manière particulièrement tragique. Dans "Mein Leben" il couche ces phrases empreintes de tristesse et d'amertume: «Nous vivons une époque de destruction culturelle des peuples plus faibles et ce fait ne saurait être dissimulé par la vive satisfaction ressentie par les Européens devant la mission et les acquis commerciaux».

Dans une lettre, datée Kāwieng, mars 1914, le même écrit: «Il est grave de vivre le minage et l'intense anéantissement de la culture des peuples faibles ...».

\*

Qu'on ne vienne pas soutenir que ce seraient là des phénomènes connus, que l'histoire aurait vu de grandes civilisations disparaître et que ce serait le cours presque normal des choses!

Ceux qui seraient portés à ces jugements faciles voudront ne jamais perdre de mémoire que la déculturation dénoncée ici n'est pas l'œuvre de barbares quelconques, mais de saints hommes qui se disaient investis d'une mission d'amour.

## 9. Indochine

534 Un petit peuple a magnifiquement résisté aux assauts de christianisation et d'occidentalisation. Il a lutté dans des conditions indicibles pour sa survie, pour la sauvegarde de son identité tant nationale que culturelle.

L'histoire de la résistance de ce peuple mérite une place à part dans la présente étude.

Dès le début du XVII<sup>e</sup> siècle des missionnaires catholiques français arrivaient en Indochine. Le succès de l'œuvre d'évangélisation fut étroitement subordonné au succès du négoce occidental. Dès 1658 François Pallu, un des fondateurs des missions étrangères, proposa d'organiser une compagnie française de commerce avec l'Extrême-Orient.

«Quoique le voyage que l'on entreprend pour la Chine ait

pour but principal la gloire de Dieu et la conversion des âmes, l'on ne laisse pas joindre l'utile, et pour faire connaître le profit que l'on peut en recevoir qui est de plus de 300 % il est nécessaire d'en savoir la disposition».<sup>120</sup>

Vers le milieu du XIXe siècle, Monseigneur Pellegrin, vicaire apostolique de Saigon, menait en France une active campagne d'opinion dans le but d'apporter aux missionnaires en poste au Viêt-nam un maximum de protection. C'est sous ce prétexte pseudo-religieux que le 31.08.1858 l'amiral Rigault fit son apparition à la tête d'une escadre devant Tourane (Da-Nang). Ce fut le début de la colonisation.

En juin 1862 le gouvernement de Hué dut signer sous la menace du fer et du feu un traité autorisant le culte catholique.

L'envahisseur français bénéficiait désormais de l'aide constante des communautés chrétiennes vietnamiennes encadrées par leurs missionnaires.<sup>121</sup>

Le chrétien était aussitôt du côté de l'exploiteur. Pour consolider l'œuvre coloniale l'occupant français pouvait lui faire confiance.

L'Eglise vit d'un très mauvais œil toute tentative du pouvoir colonial de restaurer les anciennes traditions dans le but de mieux asseoir la domination étrangère. Quand Bonnard réorganisa l'enseignement des caractères chinois et rétablit les anciens titres de docteurs et de licenciés, il encourut la critique de l'abbé Launay qui se demandait s'il n'eût pas été mieux d'éloigner des Annamites tout ce qui pouvait les entretenir dans leurs idées nationales et par conséquent antifrançaises.<sup>122</sup>

L'aide que les catholiques ont apportée à l'armée française dès son arrivée a été considérable. Les communautés chrétiennes continuaient cette collaboration et l'accentuaient même après 1885. C'est grâce à des coolies fournis par les villages catholiques que les troupes françaises ont pu prendre Ba-Dinh. Le capitaine Gosselin, un des poursuivants de Han-Nghi, raconte quelle aide il retira des renseignements des missionnaires, renseignements que ceux-ci obtenaient de leurs fidèles par «confession».<sup>123</sup>

Les catholiques forment ainsi dès le début l'élément complice du pouvoir étranger.

Lorsque les Américains s'apprêtaient à violer les accords de Genève, signés en juillet 1954, ils faisaient appel au très catholique Ngô Đình Diem qui allait proclamer le 29.10.55 la République du Viêt-nam du Sud. Dès février 1955 les Américains installaient à Saigon une mission d'assistance militaire.

Ngô Dinh Diem, riche réfugié du Viêt-nam du Nord, représentait un groupe de propriétaires fonciers et la hiérarchie catholique du Viêt-nam. Son frère était archevêque catholique de Saigon (Hô Chi Minh-Ville). Diem fut solidement appuyé par le cardinal Spellman qui, quelques années plus tôt, avait retenu l'attention des Européens par ses discours enflammés en faveur de Joseph McCarthy, le grand inquisiteur de la seconde moitié du XXe siècle.

Le régime de Diem (1955-1963) était dès le début un régime de terreur et de persécution. D'effroyables tortures étaient infligées aux paysans. Afin de retirer aux partisans l'appui de la population, Diem et les Américains créèrent les hameaux stratégiques, entourés de pieux, fossés et barbelés, et surveillés par des patrouilles escortées de chiens. Le hameau avait tout du camp de concentration. Diem organisait ainsi le goulag catholique.

Jamais Pie XII, dépositaire et premier chantre de l'Évangile, n'a élevé la voix pour dénoncer les brutalités auxquelles se livrait le très catholique et sanguinaire tyran Diem.

Le 30.10.1966 dans un appel au monde, Bertrand Russell stigmatisait «la guerre que les USA mènent contre le peuple du Viêt-nam comme l'une des plus brutales que l'on ait connue de mémoire d'homme ... Les USA ont jeté sur la moitié de ce petit pays agricole qu'est le Viêt-nam du Nord pendant les neuf premiers mois de 1966 plus de bombes que dans tout le Pacifique pendant la seconde guerre mondiale. C'est l'atrocité suprême».

Fin 1966, les USA menaient une sorte de guerre de science-fiction, une guerre expérimentale qui leur permit de mettre à l'essai tous les progrès qu'a fait l'art de détruire les hommes depuis la fin de la guerre de Corée: herbicides, défoliants, bombes à billes, napalm, bombes à fragmentation.

Le cardinal Spellman choisit la fête de Noël 1966 pour identifier la guerre du Viêt-nam à une croisade pour la défense de la civilisation chrétienne.<sup>124</sup>

Vers la même époque Paul VI, sans un mot de protestation qui aurait pu remuer les consciences somnolentes, appelait de ses vœux le miracle de bonne volonté au Viêt-nam. Suave duplicité. De temps en temps ce pape déplorait des échecs diplomatiques ou demandait une trêve des bombardements. Il le fit *mezza voce* ... du bout des lèvres, sans passion ni conviction. Il n'était jamais clair. Toujours équivoque et «équilibré», comme cela se doit si on est habité par une fausse conscience.

L'auteur se souviendra toujours des commentaires amers et déçus de la presse catholique quand, après une héroïque résistance

de plusieurs dizaines d'années, le peuple vietnamien remportait enfin la victoire sur son impitoyable agresseur.

## 10 Philippines

535 L'Eglise partageait avec les colonisateurs les richesses du pays. La plupart des terres – encomiendas – avaient été acquises par les ordres religieux qui se comportaient en véritables exploiters. José Rizal, qui fut, au XIXe siècle, un des chefs du mouvement national philippin, les a dépeints sous des couleurs peu avantageuses dans son livre *El Filibusterio*.<sup>125</sup>

## 11. Inde

536 A peine débarqués en Inde, les missionnaires portugais s'acharnaient contre les «Infidèles». La première destruction massive de temples se fait en 1541 à Ilhas. Une deuxième vague suivait en 1567. La société des indigènes fut anéantie et avec elle les sanctuaires: 116 à Ilhas, 176 à Bardey, 264 à Saleek. Les biens furent confisqués et remis à l'Eglise. En 1557 tout non-chrétien fut exclu de la fonction publique. En 1560 tous les Brahmines furent expulsés et envoyés aux galères. La même année fut installé à Goa le tribunal de l'Inquisition. Les destructions en vies et biens furent immenses.<sup>126</sup>

«Miguel Vaz obtint du roi le 8 mars 1546 une nouvelle ordonnance qui renouvela les interdictions de construire des temples, de fabriquer des idoles, de pratiquer des cérémonies et qui autorisait même les «hommes qui ont le souci de saint Paul» à perquisitionner pour découvrir les idoles et les interdits.

Un jésuite, le père d'Almeida, nous a laissé le récit d'une telle perquisition, en novembre 1559:

«Les pères, ayant appris par des néophytes que les païens avaient l'intention de célébrer une fête en l'honneur de leurs dieux Ganessa Vinacociti et Vinaico, pénétrèrent subitement dans une maison de brahmes et y trouvèrent une idole. Tous ceux présents furent punis, le brahme condamné aux travaux forcés à perpétuité et ses biens confisqués. La même nuit nous nous rendîmes chez un autre brahme et primes les gens en flagrant délit de cérémonies païennes. Nous saisîmes trois idoles, nommées Salgrama. Les brahmes s'étant enfuis, ordre fut donné de les arrêter partout où ils se trouveraient ... Une autre fois nous interrompîmes une fête en l'honneur de Vali ... La même nuit, d'autres furent également surpris à célébrer une fête nommée Cibe et furent punis, bien que plusieurs d'entre eux fussent

d'honnêtes marchands. Dans cette même circonstance, on trouva dans la maison d'un hindou de rang, deux livres intitulés Anadipurana. Ceux-ci contiennent les fables mensongères de leurs dieux, etc.»<sup>127</sup>

«Les jésuites, à Salcete, s'attaquaient également aux familles en cherchant à réquisitionner les orphelins, et l'un d'eux, Alexandre de Rhodes, qui séjourna à Goa dans les années 1620, a décrit cette «chasse» particulière:

«Le plus bel exercice que nous avions était d'aller à la chasse aux enfants païens qui avaient perdu leur père ... Et parce que bien souvent l'on cache ces petits innocents, il est nécessaire d'avoir bien de la peine pour les découvrir. Nous allions chercher partout, nous informions de nos amis pour découvrir la proie que l'on nous cachait. En une seule maison, j'en trouvai sept que j'amenaï à notre séminaire: la mère même nous voulut suivre et à la ville et au baptême. Au jour de la conversion de saint Paul, l'on fit le baptême solennel, comme l'on fait chaque année, et l'on en baptisa six cents, qui était une assez heureuse chasse».<sup>128</sup>

## 12. Chine

537 Les missionnaires chrétiens ont eu dans ce pays hautement civilisé une politique d'une rare pauvreté d'esprit. Ils furent vite méprisés et haïs. Dans un mémoire du P. François Noël sur l'état des missions de la Chine en 1703 l'amertume éclate avec la candeur d'un enfant de chœur: «La conversion des adultes, dit-il, est exposée à bien des rechutes dans le péché ou l'idolâtrie contrairement à celle des enfants moribonds». Gernet dans son ouvrage «Chine et christianisme» met en évidence le fait que les missionnaires traitaient les conversions d'un point de vue comptable et donnaient la préférence aux baptêmes d'enfants abandonnés ou moribonds. Gernet après avoir précisé que «pour les chrétiens, tout culte est diabolique en dehors de celui de Dieu, de la Vierge et des saints et que la foi exige qu'on détruise tous les témoignages du paganisme» relève que «tout aspirant au baptême devait donc se débarrasser de tout ce qui, chez lui, rappelait la superstition: livres taoïstes ou bouddhiques, ouvrages de divination, statuettes et images de divinités. L'usage date des commencements de la mission». L'auteur cite alors la lettre écrite de Zhaoping par Ricci<sup>129</sup>, le 24.11.1585 et qui à elle seule résume le grotesque de la situation: «Un autre homme de pénitence qui, pour faire pénitence, ne mangeait plus depuis longtemps ni viande, ni poisson, ni œuf, ni lait, ayant vu et lu le catéchisme, nous apporta son

idole et ses livres à brûler; et se mettant à genoux en frappant le sol de la tête à nombreuses reprises, il nous pria de le faire chrétien». Tianxue Chuzheng in Pixie ji dénonce en termes vifs et secs la colonisation de l'imaginaire pratiquée par ces missionnaires: «Partout où ils sont passés, les crânes des Buddha sont réduits en poussière et les textes des Sûtra transformés en cendres».<sup>130</sup>

\*

On pourrait ainsi citer des exemples à n'en pas finir.

## E. L'ESCLAVAGE

### 1. Les silences complices

538 L'Eglise a à se faire pardonner deux silences de complicité avec le crime qui ont lacéré son visage:

- le silence pesant, plusieurs fois séculaire, face à l'esclavage (XVe – XVIIIe);
- l'inouï silence récent entre 1933 et 1945 face à la barbarie nazie, à l'extermination des juifs et des tsiganes et à l'esclavage des temps modernes.

Le Mea Culpa de 1994 n'en parle pas.

\*

L'esclavage est l'état d'une personne qui est sous la puissance absolue d'un maître à titre de propriété. Dans l'antiquité l'esclavage a été un fait général et c'est en ce sens que les jurisconsultes romains ont pu le qualifier de «*institutio iuris gentium*».

Il est cependant bon de rappeler qu'à l'apogée de la puissance romaine la condition des esclaves s'améliorait et les affranchissements se multipliaient. Une évolution se manifestait d'ailleurs dans les esprits antiques: alors que Platon et Aristote défendaient l'esclavage comme une institution naturelle, Sénèque rappelait au maître que «son esclave est né d'une même origine que lui, qu'il jouit du même ciel, qu'il respire, qu'il meurt comme lui».<sup>131</sup> Les jurisconsultes finirent par admettre que l'esclave est un être humain et non une res, une chose.

Les empereurs Auguste, Claude, Hadrien, Antonin, Septime

adoucissaient le régime des esclaves si bien qu'il est permis de dire que le mouvement d'émancipation était amorcé par les empereurs païens bien avant que le christianisme n'y apportât sa contribution.<sup>132</sup>

\*

Jésus avait proclamé l'égalité et la fraternité. On ne trouve trace dans son enseignement d'un quelconque racisme, voire d'une quelconque théorie introduisant des inégalités dans le genre humain.

## 2. Saint Paul et saint Pierre

*«Welche Gemütsruhe bei Paulus vor der Sklaverei gegen welche die Stoiker doch immerhin reklamiert haben».*<sup>133</sup>

539 Le père Alphonse Quennin a publié non sans un certain courage chez Karthala en 1993 un volume entièrement consacré au sujet: «Les Eglises chrétiennes et la traite atlantique du XVe au XIX siècle.»

L'auteur nous apprend que si le mot esclave apparaît dans quelques paraboles, il faut reconnaître que les Evangiles n'accordent que peu de place au thème de l'esclavage en tant que tel.<sup>134</sup> C'est seulement avec les lettres de saint Pierre et de saint Paul que la question prend une dimension qui n'est pas à l'honneur de l'Eglise. Avant de cibler les passages les plus probants, pour ne pas dire révoltants, retenons que ce sont ces écrits qui ont eu sur l'Eglise une influence particulièrement néfaste. «L'esclavage était une chose tolérée, admise par l'Eglise, tantôt comme un moindre mal, tantôt comme un fruit exécrationnel du péché, mais presque jamais ouvertement combattu. Avant le grand mouvement de colonisation, il n'y eut pratiquement pas d'action directe des pays contre l'esclavage lui-même».<sup>135</sup>

«L'Eglise s'est contentée de coexister avec l'esclavage».<sup>136</sup>

«L'Eglise primitive semble profondément tributaire de la pensée de saint Paul qui n'invite pas son ami Philéon à libérer son esclave Onésime qu'il a converti ...».<sup>137</sup>

«Vous les domestiques, soyez soumis à vos maîtres avec une profonde crainte, non seulement aux bons et aux bienveillants mais aussi aux difficiles. Car c'est une grâce que de supporter, par égard pour Dieu, des peines que l'on souffre injustement. Quelle gloire, en effet, à supporter les coups si vous avez commis une faute? Mais si, faisant le bien, vous supportez la souffrance, c'est une grâce auprès de Dieu».<sup>138</sup>

«Que les esclaves soient soumis en tout à leurs maîtres, cherchant à leur donner satisfaction, évitant de les contredire, ne commettant aucune indécatesse, se montrant au contraire d'une parfaite fidélité; ainsi ils feront honneur en tout à la doctrine de Dieu notre Sauveur».<sup>139</sup>

«Tous ceux qui sont sous le joug de l'esclavage doivent considérer leurs maîtres comme dignes d'un absolu respect afin que le Nom de Dieu et la doctrine ne soient pas blasphémés. Quant à ceux qui ont pour maîtres des croyants, qu'ils n'aillent pas les mépriser sous prétexte que ce sont des frères; qu'au contraire ils les servent d'autant mieux que ce sont des croyants et des amis de Dieu qui bénéficient de leurs services».<sup>140</sup>

«Que chacun demeure dans l'état où l'a trouvé l'appel de Dieu. Étais-tu esclave lors de ton appel? Ne t'en soucie pas. Et même si tu peux devenir libre, mets plutôt à profit ta condition d'esclave. Car celui qui était esclave lors de son appel dans le Seigneur est un affranchi du Seigneur; de même celui qui était libre lors de son appel est un esclave du Christ. Vous avez été bel et bien achetés! Ne vous rendez pas esclaves des hommes. Que chacun, frères, demeure devant Dieu dans l'état où l'a trouvé son appel».<sup>141</sup>

«Esclaves, obéissez à vos maîtres d'ici-bas avec crainte et respect, en simplicité de cœur, comme au Christ; non d'une obéissance toute extérieure qui cherche à plaire aux hommes, mais comme des esclaves du Christ qui font avec l'âme la volonté de Dieu. Que votre service empressé s'adresse au Seigneur et non aux hommes, dans l'assurance que chacun sera payé par le Seigneur selon ce qu'il aura fait de bien, qu'il soit esclave ou qu'il soit libre».<sup>142</sup>

«Esclaves, obéissez en tout à vos maîtres d'ici-bas, non d'une obéissance toute extérieure qui cherche à plaire aux hommes, mais en simplicité de cœur, par crainte du maître».<sup>143</sup>

«Maîtres, accordez à vos esclaves le juste et l'équitable, sachant que vous aussi avez un Maître au ciel».<sup>144</sup>

Pour faire passer la pilule on rabâche les vieilles rengaines:

«Paul n'a pas autrement réagi parce qu'il croyait que l'ordre du présent monde allait arriver à sa fin ...».

«Le christianisme avait assez de difficultés avec Rome pour ne pas y ajouter une révolution sociale». – Curieux, c'est l'argument repris par Pie XII pour garder le silence face à la Shoah.

«Dans les sociétés antiques il ne venait à l'idée de personne que l'esclavage fût une situation d'injustice ou un abus». Le fameux Zeitgeist qui pardonne tout! – Mais quid alors de ce message d'amour

et d'égalité si prôné par le fondateur et qu'on fait passer pour la grande nouveauté apportée au monde antique par le christianisme? Jésus ne serait-il que le parent pauvre du paulinisme?

\*

Saint Paul ne mettait pas l'esclavage en question.<sup>145</sup> Saint Pierre allait jusqu'à engager les esclaves à obéir aux plus exigeants des maîtres et à se montrer irréprochables en tout.<sup>146</sup>

Les saints Pères, qui auront pour tâche d'intégrer l'Eglise dans la vie publique, montraient une compréhension grandissante à l'égard de l'esclavage. L'Eglise interdisait qu'on prêchât la révolte aux esclaves. Le troisième canon du concile de Gangres en 364 prononça déjà l'anathème contre ceux qui enseignaient aux esclaves à quitter leurs maîtres et à se retirer du service sous prétexte de pitié. Sainte Mélanie, à la fin du IV<sup>e</sup> siècle, possédait en Sicile, sur le détroit même, une propriété ravissante qu'alimentaient les revenus de seize villas cultivées par quatre cents esclaves.<sup>147</sup>

### 3. La politique de l'Eglise au fil des siècles

539 a Si l'Eglise facilitait l'affranchissement par une procédure simplifiée dont l'Etat, dès Constantin, reconnut la validité ... elle ne se l'imposait pas à elle-même, encore moins à ses fidèles et condamnait tant les indociles que les agitateurs. «Si quelqu'un, sous prétexte de pitié, engage l'esclave à mépriser son maître, à se soustraire à la servitude, à ne pas servir avec une bonne volonté et respect, qu'il soit anathème» - Ce canon du concile de Gangres est et sera repris sans lassitude ...<sup>148</sup>

Dans une homélie aux Ephésiens saint Jean Chrysostome émit cette merveilleuse recommandation à l'adresse des asservis: «Qu'il y ait réciprocité de service et de subordination, de la sorte il n'y aura pas d'esclavage. Que l'un ne prenne pas la place d'homme libre, l'autre le rôle d'esclave, mais il est mieux que maîtres et esclaves se servent mutuellement; bien mieux vaut être esclave de la sorte que maître dans les conditions opposées».

Ces propos ne sont en réalité guère étonnants alors qu'en théorie le renoncement aux biens de ce monde demeurait inscrit au programme de la société chrétienne primitive; en pratique on était rapidement revenu aux formes et aux méthodes de la société bourgeoise païenne.<sup>149</sup>

Il est dans ces conditions téméraire de soutenir que l'Eglise

ait aboli l'esclavage.

Même le *Kirchenlexikon* doit reconnaître qu'il n'en fut pas ainsi: «Le Christianisme n'a apporté aucun changement direct à la nature juridique de l'esclavage et cela même quand elle passa de l'époque des persécutions à celle de la domination».<sup>150</sup>

\*

Aymard et Auboyer notent dans Rome et son Empire: «Le christianisme ne semble pas fournir un renfort sensible à la tendance que la philanthropie philosophique avait fait naître au temps des Antonins et dont les progrès demeurent très limités».<sup>151</sup>

Ainsi l'esclavage introduit dans les Gaules par les Romains y survécut longtemps à la conquête des Francs. Il y avait même encore des esclaves en France au XIIIe siècle. En 1296, Philippe-le-Bel donna à Charles de France, son frère, comte de Valois, un juif de Pontoise, et il paya trois cents livres à Pierre de Chambly pour un juif qu'il avait acheté de lui. L'esclavage ne devait disparaître que peu à peu et, par la suite, les édits de 1315, 1318, et 1553 proclamèrent, comme l'une des maximes fondamentales du droit public français, que nul n'est esclave en France.<sup>152</sup>

Ces bonnes résolutions ne seront d'ailleurs pas de longue durée, comme nous allons le voir.

540 L'Eglise n'allait pas non plus condamner le servage, la nouvelle forme d'esclavage adouci qui avait cours dans la société féodale. Le serf était taillable et corvéable à merci. Il avait à peine une capacité civile et religieuse. L'Eglise favorisait les affranchissements individuels et collectifs sans pour autant prendre d'une manière formelle et expresse ses distances vis-à-vis d'une institution qui au demeurant servait ses propres intérêts. Les abbayes n'avaient-elles pas leurs serfs? L'abbé de Vézelay parlant des siens avait coutume de dire: «il est mien de la plante des pieds jusqu'au sommet du crâne».<sup>153</sup>

Le servage avait la vie dure. Il existait encore à la fin du 18e siècle dans le Nivernais, le Bourbonnais et la Franche-Comté, c'est-à-dire dans la France catholique profonde.

\*

Au moment où la condition servile avait à peu près disparu dans les nations de l'Europe occidentale, les grandes découvertes maritimes allaient faire renaître dans le Nouveau Monde l'esclavage sur une grande échelle.

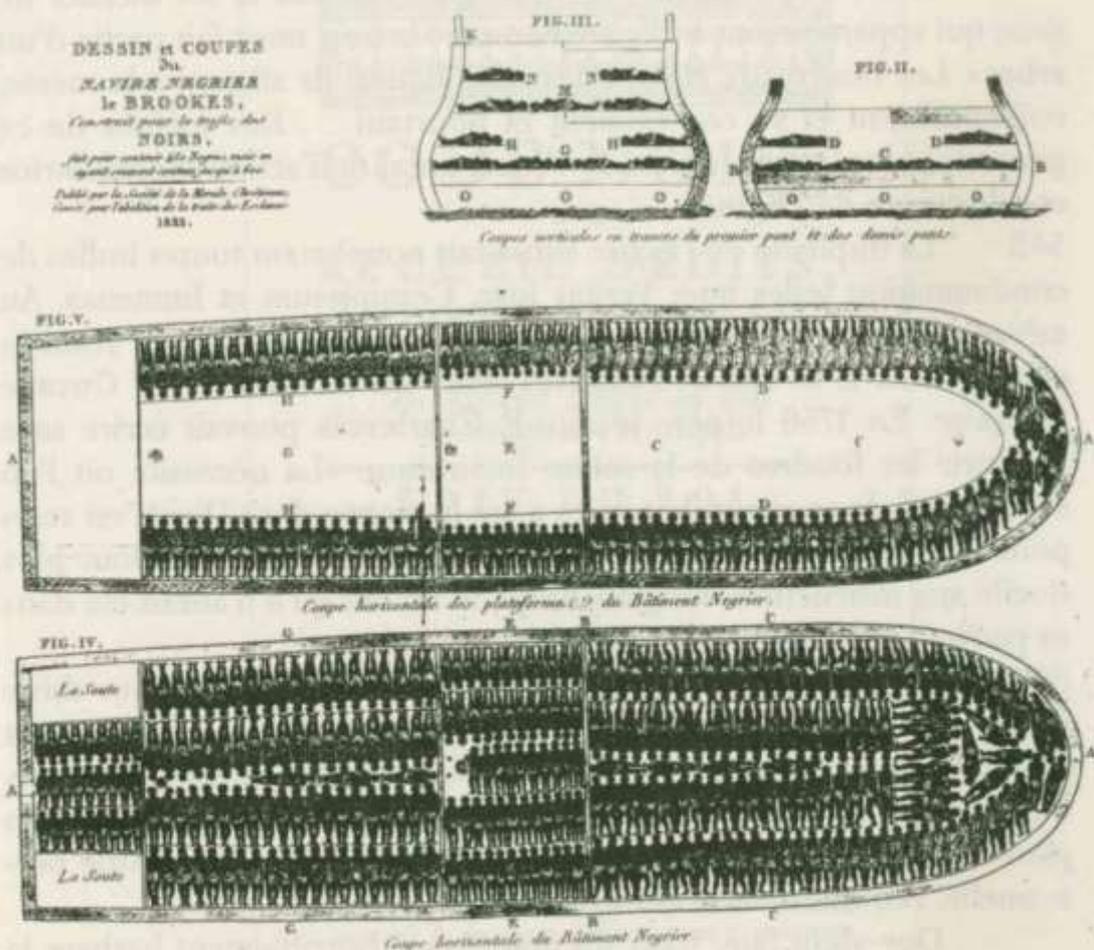
Après un millénaire de christianisation, une rechute spectaculaire se faisait dans une barbarie qui n'avait pas son équivalent dans l'antiquité païenne. «Ce furent, cette fois, des chrétiens qui prirent l'initiative d'organiser la traite des Noirs». Le Code noir français de 1685 montre que la condition juridique de l'esclave d'une nation chrétienne n'était en rien meilleure que celle de l'esclave antique.<sup>154</sup>

#### 4. La papauté et l'esclavage

541 Le pape Nicolas V ordonna en 1452 et 1454 au roi du Portugal d'asservir les pays découverts et de constituer les habitants esclaves.

542 Le pape Alexandre VI ne se montrait guère plus charitable quand il autorisa en 1493 les Espagnols à en faire de même.

543 Un mal terrible était fait quand Urbain VIII interdit le 22.04.



LE BÂTIMENT NÉGRIER, LE CRI DES AFRICAINS - TRAITE DES NOIRS  
PAR THOMAS CLARKSON, PARIS, 1822

1639 l'esclavage sous toutes ses formes. La bulle devait d'ailleurs rester sans effet.

544 Écoutons l'évêque Las Casas relater avec quel mépris et brutalité les décrets des papes Nicolas V et Alexandre VI furent exécutés:

«Le frère François de San-Roman, religieux franciscain, ayant accompagné dans l'intérieur un capitaine que le gouverneur y envoyait, vit périr plus de 40.000 Indiens, brûlés, égorgés, pendus, dévorés par des chiens ou détruits de quelque autre manière ... les satellites attachaient ensemble ces malheureux esclaves, les chargeaient de fardeaux tout en leur refusant la nourriture la plus indispensable et les accablaient de coups s'ils n'avançaient pas assez vite: les Indiens, pliant sous le poids, fondaient en larmes lorsque l'épuisement les mettait hors d'état de suivre ceux de leurs compagnons dont ils partageaient les chaînes. On voyait alors les cruels Espagnols s'en débarrasser en leur coupant la tête qui tombait d'un côté et le corps de l'autre».<sup>155</sup>

Il est trop simpliste de dire que c'étaient là les méfaits de gens qui appartenaient à l'Église comme «le bois mort fait partie d'un arbre». Les bourreaux étaient des catholiques; ils allaient à la messe, communiaient et se confessaient et pourtant ... Des méfaits de ce genre sont la démonstration de l'échec total de l'action moralisatrice et éducatrice de l'Église.

545 La duplicité de l'Église subsistait nonobstant toutes bulles de condamnation telles que: *Veritas ipsa*, *Commissum* et *Immensa*. Au même moment où le Vatican déclarait l'esclavage injuste, les Jésuites continuaient à se servir d'esclaves dans les Antilles et en Guyane française. En 1756 le père jésuite P. Charlevoix pouvait écrire sans encourir les foudres de la sainte Institution: «La nécessité où l'on s'est trouvé de se servir de nègres a été le moyen dont Dieu s'est servi pour le salut de ce peuple, né pour l'esclavage, qui le rend donc plus docile aux instructions religieuses qu'on lui fait qu'il n'aurait été dans sa patrie».

546 Le 20.03.1686 les pères du Saint-Office adoptaient une thèse particulièrement hypocrite. Ils précisaient qu'il est strictement défendu de capturer, de vendre ou d'acheter des esclaves, à moins d'être en possession d'un titre juste. Le *Kirchenlexikon* note: «Sur un plan de morale théologique, l'esclavage conçu comme servitude personnelle, rentrait dans la catégorie de la propriété».<sup>156</sup>

Que vient faire dans un domaine si horriblement barbare la notion curieuse de titre juste? Nouvel aspect grotesque de la duplicité catholique.

547 En 1690 le très catholique Bossuet a l'arrogance de soutenir

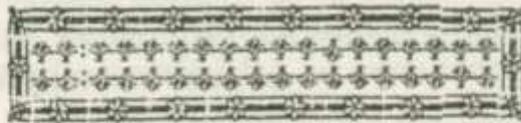
que «condamner cet état d'esclave, ce serait non seulement condamner le droit des gens où la servitude est admise comme il paraît par toutes les lois, mais ce serait condamner le saint-Esprit, qui ordonne aux esclaves, par la bouche de saint Paul, de demeurer de leur état, et n'oblige point leurs maîtres à les affranchir». <sup>157</sup> - «le Zeitgeist».

## 5. Le Code noir

548 La très catholique Couronne française promulgue en l'an de grâce 1685 un Code noir.

Le Noir reçoit son statut d'objet. L'esclave noir existe juridiquement s'il désobéit, et le corps social veille à cruellement sanctionner cette existence-là. Le maître est seul juge de l'opportunité de traduire l'obéissance en mérite, de transformer l'esclavage en affranchissement.

67



# CODE NOIR,

OU

## RECUEIL D'ÉDITS, DÉCLARATIONS ET ARRÊTS,

*Concernant la Discipline & le Commerce  
des Esclaves Nègres des Isles  
Françaises de l'Amérique.*

---

É D I T D U R O I,  
Touchant la Discipline des Esclaves  
Nègres des Isles de l'Amérique  
Française.

*Donné à Versailles au mois de Mars 1685.*

**L** O U I S, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A tous présens & à venir, SALUT. Comme nous devons également nos soins à tous les peuples que la Divine Providence a mis sous notre obéissance, nous avons bien voulu faire examiner en notre présence les mémoires qui nous été envoyés par nos Officiers de nos Isles de l'Amérique, par lesquels ayant été informé du besoin qu'ils ont de notre autorité & de notre justice, pour y maintenir la discipline de l'Eglise Catholique, Apostoli-  
Q v

Le Code noir ne légifère pas pour des sujets, mais pour des «sous-hommes» qu'il convient de maintenir massivement, obstinément dans ce «néant politique» dont le texte préparé et voulu par Colbert, voulu et signé par Louis XIV précise savamment les pour-tours sans jamais les définir.<sup>158</sup>

Dès le préambule le roi très catholique, après avoir évoqué son devoir de sauvegarde de la religion catholique et d'évangélisation, introduit ex abrupto le terme «esclave» comme s'il s'agissait de la banalité la plus courante. L'article deux proclame que tous les esclaves qui seront dans nos îles seront baptisés et instruits dans la religion catholique et romaine. L'article 38 tout empreint de charité chrétienne: «L'esclave fugitif qui aura été en fuite pendant un mois à compter du jour que son maître l'aura dénoncé en justice, aura les oreilles coupées et sera marqué d'une fleur de lis sur une épaule et s'il récidive une autre fois ... il aura le jarret coupé et il sera marqué d'une fleur de lis sur l'autre épaule; et la troisième fois il sera pendu».

L'article 44: «Déclarons les esclaves êtres meubles, et comme tels entrer en la communauté, n'avoir point de suite par hypothèque, se partager également entre les cohéritiers sans préciput, ni droit d'aînesse ...».

Cette honte ne fut à aucun moment mise à l'index. Ont été mises vers la même époque à l'index les œuvres de René Descartes, De Montaigne, Jean Racine, Spinoza.

Quelle âme d'ancêtre faut-il se faire pour concevoir une telle abjection? – ou faut-il admettre qu'au-delà de toutes vérités immuables professées, l'Eglise optera selon «les conditionnements culturels de l'époque» tantôt pour l'abolition de l'esclavage et tantôt pour son introduction.

\*

En réalité les Eglises chrétiennes ont préféré ne pas lutter contre une institution aussi ancienne, aussi invétérée que l'esclavage: en principe il était recommandable de se conformer à l'ordre établi.

En résumé, on peut dire avec les meilleurs historiens que depuis le XVI<sup>e</sup> siècle et plus particulièrement aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, en Amérique du Sud, c'est-à-dire dans cette partie de l'Amérique dominée par l'Espagne et le Portugal, deux États restés entièrement catholiques, l'Eglise était une «puissance négrière».<sup>159</sup>

Pour comprendre, nul besoin de se faire une âme d'ancêtre, il suffit de se faire une âme d'esclavagiste et d'exploiteur et pourquoi pas, une âme d'esclave!

Le Code noir qui dicte des normes religieuses aux esclaves et aux maîtres des colonies françaises d'Amérique n'avait pas d'autres buts que d'assurer la soumission des esclaves par une sujétion spirituelle.<sup>160</sup>

Colons, négriers et religieux tenaient à peu près le même langage: asservis, mais convertis au christianisme, les Africains sont plus heureux que libres dans leur pays.<sup>161</sup>

«Tout le monde sait qu'il n'y a point d'esclaves en France. Il suffit d'y mettre le pied pour jouir de la liberté commune à tous les Français. On ne doit excepter que les Nègres de l'Amérique, lesquels venant dans le royaume à la suite de leurs maîtres, sont censés ne quitter jamais leurs pays ni le joug de la servitude.»<sup>162</sup>

\*

549 Le sort réservé par l'Eglise catholique à l'abbé Raynal, ancien jésuite devenu philosophe critique de la colonisation et adversaire déclaré de l'esclavage, est symptomatique de la mentalité sournoise de la catholicité officielle de l'époque.

Encore en 1897 il ne trouvait grâce aux yeux des rédacteurs du *Kirchenlexikon* qui, tout en qualifiant ses écrits de «äusserst seicht», rappellent avec délectation le bel autodafé qu'on lui réservait le 29.05.1781.

550 Le courant anti-esclavagiste était chez les chrétiens l'affaire d'une minorité d'intellectuels courageux parmi lesquels il faut réserver une place d'honneur à Bartolomé de Las Casas, apôtre des Indiens (XVI<sup>e</sup> siècle). L'opinion anti-esclavagiste allait connaître ses meilleurs protagonistes chez les Montaigne, Diderot, Rousseau qui prenaient ouvertement parti contre l'esclavage et admettaient le droit de l'asservi à la révolte. On trouve curieusement l'œuvre de ces grands humanistes à l'index des *librorum prohibitorum*.<sup>163</sup>

Ainsi on ne peut que sourire à la lecture des réflexions faites sur le problème en 1888 par Léon XIII «...les monuments, les lois, les institutions ont toujours proclamé, par de magnifiques témoignages, la souveraine charité de l'Eglise envers les esclaves, dont elle n'a jamais laissé sans tutelle l'humiliante condition et qu'elle a toujours chercher à soulager ... Ce n'est pas elle qui a développé la traite des Noirs, mais l'inextinguible soif du gain».<sup>164</sup>

Que penser d'une religion qui, après avoir dominé les consciences sans partage durant plus d'un millénaire, s'accommodait bon gré mal gré de la traite des Noirs passée dans l'histoire comme une des plus inouïes perversités de l'Occident chrétien?

Que dire d'une doctrine basée sur l'amour, la charité, la fraternité qui, après des siècles et des siècles de pouvoir absolu sur les masses, que ce soit sous la forme du catholicisme, du protestantisme ou de l'orthodoxie, n'a pas réussi à extirper l'esclavage dans les sociétés dites «chrétiennes»?

N'est-il pas honteux de constater que ce n'est qu'au seuil de l'époque contemporaine que cette indicible institution fut abolie dans l'Europe chrétienne? Où peut-on trouver dans ces conditions le prétendu effet civilisateur du christianisme?

551 Terminons en rappelant des dates dont la «civilisation» chrétienne n'a pas à être fière:

Interdiction de la traite des Noirs:

par l'Angleterre: 02.03.1807

par la France: 29.03.1815

Abolition définitive de l'esclavage:

en Angleterre: 1833

en France: 04.03.1848

en Russie: 1837 et 1861

aux Pays-Bas: 1863

aux USA: 1863

au Portugal: 1878

au Brésil: 1888

**ANNOTATIONS**

- 100 Allocution prononcée dans le consistoire secret du 17.12.1860 dans les actes pontificaux, 1865, p. 363
- 101 Dictionnaire de théologie catholique sub VO Guerre, p.1927
- 102 Fortunato Continho, régime paroissial des diocèses de rite latin de l'Inde des origines à nos jours, Louvain, 1958, pp. 4-6
- 103 Bullarium patronatus, tome I, pp. 2 et 6

- 104 Fortunato Continho, régime paroissial des diocèses de rite latin de l'Inde des origines à nos jours, Louvain, 1958, p. 5 in fine
- 105 Louis Sala-Molins, Le Code noir, p. 40 in fine
- 106 33, 25-33
- 107 Notamment 13, 1-5
- 108 Serge Gruzinski, La colonisation de l'imaginaire, sociétés indigènes et occidentalisation dans le Mexique espagnol XVIe - XVIIIe siècles, nrf, 1988, pp. 15-40
- 109 Borah et Cook, Essays in population history, Berkeley, 1979, tome III, pp. 100-101
- 110 Serge Gruzinski, La colonisation de l'imaginaire, sociétés indigènes et occidentalisation dans le Mexique espagnol XVIe - XVIIIe siècles, nrf, 1988, p. 137
- 111 Voir Robert Jaulin, Livre blanc de l'ethnocide en Amérique, Fayard, pp. 93 et ss.
- 112 Don Fernando d'Alva Ixtlilxochitl, Cruautés horribles des conquérants du Mexique, éditions Anthropos, 1967
- 113 Gruzinski, op. cit., p.28
- 114 Nevins and Commager, History of the United States, Modern library, New York, p. 382
- 115 Klaus J. Bade-Steiner, Imperialismus und Kolonialmission, pp. 39 et ss.
- 116 Klaus J. Bade-Steiner, Imperialismus und Kolonialmission, p. 151
- 117 Klaus J. Bade-Steiner, Imperialismus und Kolonialmission, p. 152
- 118 Gert Koch, Südse, p. 34
- 119 René Gardi, Sepik, Land der streitenden Geister, Scherz, 1958, p. 23
- 120 Chesneaux, Contribution à l'histoire de la nation vietnamienne, Editions sociales, 1955, p. 55
- 121 Chesneaux, op. cit., p. 131
- 122 Chesneaux, op. cit., p. 115
- 123 Chesneaux, op. cit., p. 141
- 124 Claude Julien, L'empire américain, p. 35
- 125 Michel Devèze, L'Europe et le Monde à la fin du XVIIIe siècle, p. 219
- 126 Voir Antony Hutt - Goa - Scorpion publishing, 1988, p. 61
- 127 Michel Chandeigne, Goa, 1510-1685, Collection Mémoires 41, p. 119
- 128 Michel Chandeigne, Goa, 1510-1685, Collection Mémoires 41, p. 125
- 129 Matteo Ricci, fondateur de la mission jésuite, mort à Pékin en 1610
- 130 TXCZ, 14e absurdité, p. 920, cité par Gernet, Chine et christianisme, nrf., 1982, p. 245
- 131 Lettre LXVII à Lucilius
- 132 Voir Encyclopédie Mourre sub VO Esclavage
- 133 «Ou faut-il supposer que Paul avait à faire face à un 'conditionnement' culturel différent de celui des stoïciens, vivant pourtant à la même époque que lui» E. Bloch, eodem, p. 153
- 134 Alphonse Quennin, Les Eglises chrétiennes et la traite atlantique du XVe au XIXe siècle, 1993, Karthala, p. 18
- 135 Alphonse Quennin, Les Eglises chrétiennes et la traite atlantique du XVe au XIXe siècle, 1993, Karthala, p. 49
- 136 Alphonse Quennin, Les Eglises chrétiennes et la traite atlantique du XVe au XIXe siècle, 1993, Karthala, p. 52
- 137 Alphonse Quennin, Les Eglises chrétiennes et la traite atlantique du XVe au XIXe siècle, 1993, Karthala, p. 51
- 138 Bible de Jérusalem, 1 Petr. 2, 18-21.
- 139 Bible de Jérusalem, Titre, 2, 9-10.
- 140 Bible de Jérusalem, 1 Tim. 6, 1-2.
- 141 Bible de Jérusalem, 1 Cor. 7, 20-24.
- 142 Bible de Jérusalem, Ephés. 6, 5-8.
- 143 Bible de Jérusalem, Col. 3, 22.

- 144 Bible de Jérusalem, Col. 4, 1.
- 145 1 Cor. 7, 21 et ss.
- 146 Encyclopédie catholique hier – aujourd’hui – demain, sub VO Esclavage, pp. 415 et ss.
- 147 Piganiol, p. 275
- 148 Aymard-Auboyer, Histoire générale des civilisations, Rome et son Empire, puf, 1967, p. 546
- 149 Gérard Walter, Les hommes qui ont fait le siècle, saint Paul, Albin Michel, 1965
- 150 Kirchenlexikon, sub Sklaverei
- 151 Histoire des civilisations, Rome et son Empire, puf, 1967, p. 546
- 152 Carpentier, Répertoire de droit français, sub Esclavage
- 153 Voir Marc Bloch, La société féodale, Albin Michel, 1968, p. 368
- 154 Voir Encyclopédie Mourre, sub VO Esclavage
- 154 Las Casas, cité par le Dictionnaire de théologie catholique, sub VO Esclavage, p. 490
- 155 Kirchenlexikon, sub Sklaverei
- 156 Bossuet, œuvres complètes, éd. 1885, tome III, p. 542
- 157 Louis Sala-Molins, opus cité, p. 76
- 158 J. P. Tardien, L’Eglise et les Noirs au Pérou, pp. 113-277; Alphonse
- 159 Alphonse Quenin, Les Eglises chrétiennes et la traite atlantique du XVe au XIXe siècle, p. 151
- 160 Alphonse Quenin, Les Eglises chrétiennes et la traite atlantique du XVe au XIXe siècle, p. 150
- 161 Alphonse Quenin, Les Eglises chrétiennes et la traite atlantique du XVe au XIXe siècle, p. 261
- 162 Dictionnaire de droit canonique et de pratique bénéficiaire, tome II, Lyon, 1776, p. 530
- 163 Voir pour plus de détails Devèze: l’Europe et le Monde à la fin du XVIIIe siècle, Albin Michel, 1970
- 164 Encyclique In Plurimis